

Vertou, le 27/02/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2025 LISTE DES DELIBERATIONS

	mati	

1. Listes des marchés et avenants passés depuis le 19 décembre 2024

2. Frais juridiques

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Délibérations	
1. Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle de la gestion de Nantes Métropôle concernant les exercices 2005 et suivants sur la thématique de la sobriété foncière - Information	
2. Approbation de la nouvelle carte scolaire de Vertou	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
3. Contrat Local de Santé Métropolitain	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
4. Convention de groupement "coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer"	
5. Acquisition d'une parcelle de terrain nu à la Grolerie	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
6. Convention de prêt de matériel de fêtes et manifestations entre la Ville de Vertou et la Ville de Nantes	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
7. Convention de mise à disposition d'un local à usage exclusif	ADOPTE PAR 34 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
8. Accès au droit - Renouvellement de la convention pour le financement de l'accès au droit	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
9. Mise à jour du tableau des emplois	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0

CONTRE

10. Transfert de personnel auprès de la Fabrik du Sud Loire	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
11. Refonte du régime indemnitaire de la police municipale	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
12. Octoi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale	ADOPTE PAR 35 VOIX - 0 ABSTENTION - 0 CONTRE
13. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la 1ère année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.